

## ORGANISATION

**DURÉE : 24 HEURES**



**TARIF : 750€ TTC**

Calendrier disponible sur notre site internet

### SECTEUR NATIONAL

Sauf exception, toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (nous contacter pour toutes demandes)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription disponible sur notre site internet

Par tél : 04 74 46 11 07

Par mail : [contact@cnfpro.fr](mailto:contact@cnfpro.fr)

**CNF PRO**

239 Rue des Bottes  
01320 CHALAMONT

**Horaires :** Du mardi au vendredi  
8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00

## FINANCEMENT

**VIVEA :** reste à charge de 120€ TTC

**FAFCEA :** prise en charge à hauteur de 15€ ou 25€ HT par heure

**ROYAL CANIN :** 65000 points

**PURINA :** 18750 points

**AUTO-FINANCEMENT**



## PROFIL DES STAGIAIRES ET PRÉREQUIS

→ Educateurs canins, éleveurs de chiens de race appartenant à la 2ème catégorie ou tous autres professionnels souhaitant suivre cette formation (base en éducation et comportement canin recommandée)

Information importante : pour pouvoir dispenser la formation des maîtres de chiens de catégorie, il sera obligatoire de déclarer une activité d'éducation canine.



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Exposer les connaissances scientifiques sur le comportement du chien
- Maîtriser les connaissances relatives au comportement du chien dans sa communication et dans ses relations
- Identifier les manifestations de peur
- Identifier la prédation
- Identifier les facteurs pouvant influencer le seuil d'agressivité : facteurs intrinsèques et facteurs extrinsèques
- Reconnaître les facteurs extrinsèques au cours du développement influençant les manifestations d'agressions
- Connaître les grandes lignes des théories de l'apprentissage
- Identifier les manifestations de souffrance comportementale
- Mettre en oeuvre et expliquer les mesures propres à limiter les accidents domestiques
- Organiser les séances d'éducation des maîtres
- Mobiliser les outils appropriés pour communiquer avec les maîtres
- Reconnaître l'animal à partir de sa race ou apparence de race et vérifier son identité
- Expliquer la réglementation en cours sur la détention et cession d'un chien



## CONTENU DE LA FORMATION

### **MODULE 1 : 3 heures**

- Expliquer la domestication du chien et ses conséquences sur le comportement
- Expliquer la communication du chien et ses relations
  - Les modes de communication chez le chien
- QCM

### **MODULE 2 : 3 heures**

- Expliquer la communication du chien et ses relations
  - Les conduites agressives chez le chien dans ses relations intraspécifiques
  - Les conduites agressives chez le chien dans ses relations interspécifiques
- Présenter les situations conflictuelles autour des ressources
  - Les sources de conflit autour de l'alimentation
  - Les sources de conflit autour de l'utilisation de l'espace
  - Les sources de conflit autour d'interactions sociales et interspécifiques
- QCM

### **MODULE 3 : 3 heures**

- Renseigner sur les manifestations de peur
  - Les vocalisations, les postures, les mimiques faciales, les manifestations physiques
  - Influence de la peur sur le comportement d'agression
- Expliquer les comportements de prédation en fonction de la taille de la proie
- Expliquer le développement comportemental du chiot
  - Concept de période sensible
  - Période prénatale
  - Période néonatale
- QCM

## **FORMATION**

*Formation spécialisée délivrant un certificat d'étude, dont le contenu est validé par le ministère de l'agriculture et cité en annexe de l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitudes.*

*Cette formation permet de poser candidature auprès de la Préfecture pour l'agrément à dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude dès l'adoption du chien né et vendu à l'élevage.*

\*\*\*\*\*

### **MODULE 4 : 3 heures**

- Expliquer le développement comportemental du chiot
  - Période de transition
  - Période de socialisation
  - Période juvénile
- Transmettre les théories de l'apprentissage
  - Les deux grandes classes d'apprentissage : associatif et non associatif
  - Les conditionnements classique et opérant
- Transmettre les théories de l'apprentissage
  - Les principes de contre-conditionnement et de désensibilisation
  - L'utilisation de stimuli discriminatifs dans le cadre du conditionnement opérant
- QCM

### **MODULE 5 : 3 heures**

- Identifier les manifestations de souffrance comportementale
  - Le concept de bien-être animal et de bientraitance
  - Les manifestations de stress
  - La notion de pathologie comportemental
- Mettre en œuvre et expliquer les mesures propres à limiter les accidents domestiques
  - Concevoir l'insertion du chien de compagnie
  - Eduquer le chien autour de la ressource alimentaire
  - Eduquer le chien autour de l'utilisation de l'espace
  - Eduquer le chien autour des interactions
  - Adapter le conseil au niveau de l'éducation du chien
  - Expliquer les dangers de l'anthropomorphisme
- QCM

### **MODULE 6 : 1 heure**

- Expliquer la réglementation en cours sur la détention et cession d'un chien
  - La législation en matière de cession ou vente d'animaux et les obligations qui en découlent pour les deux parties
  - La législation en matière d'identification des carnivores domestiques
  - Les obligations liées à la détention de chiens de première et deuxième catégorie
  - Les obligations et responsabilités civiles et pénales des propriétaires et gardiens de chiens
- QCM

### **MODULE 7 : 2 heures de travail individuel (hors classe virtuelle)**

- Créer un document powerpoint composé de minimum 5 diapos et maximum 10 expliquant :
  - L'origine du chien
  - Les modes de vie du chien en groupe inter et intraspécifique
  - Les modes de communication du chien
  - Comment le chien apprend

**Ce travail individuel de deux heures sera à réaliser entre le troisième et dernier jour de formation. Les modalités vous seront indiquées directement par la formatrice. Ce travail sera à retourner obligatoirement par mail avant le module 8 (avant l'heure indiquée par votre formatrice). **Merci de prendre en compte qu'aucun travail rendu après le temps imparti ne sera traité. Ces travaux individuels sont nécessaires à l'acceptation de prise en charge de vos financeurs. En cas de refus de financement pour cause de travaux non rendus dans le temps imparti, la formation vous sera personnellement facturée.****

### **MODULE 8 : 3 heures**

- Contenu de la journée de formation
  - Rappel des objectifs et des enjeux
  - Connaissances sur le chien et la relation entre l'humain et le chien
  - Comportements agressifs et prévention
  - Démonstrations et mises en situation
  - Attestation d'aptitude
- Demande d'habilitation en préfecture
- Organiser les séances d'éducation des maîtres

- Les critères de choix des lieux, installations et accessoires nécessaires
- Les exercices à réaliser
- Les objectifs de la séance au maître
- Encadrer le-s maître-s et le-s chien-s pendant l'exercice
- Respecter les consignes de sécurité correspondantes
- Identifier le moment d'arrêter une séance d'éducation à partir du comportement du chien et l'attitude du maître

→ QCM

## MODULE 9 : 3 heures

- Mobiliser les outils appropriés pour communiquer avec les maîtres
  - Faire exprimer les attentes et les demandes du maître
  - Evaluer et gérer les résistances
  - Faire exprimer la vision symbolique attaché au chien
  - Apprécier les différents profils sociaux et psychologiques
  - Créer une dynamique de motivation et de changement
  - Vérifier que l'information a été correctement transmise et compris
- Mobiliser les outils appropriés pour communiquer avec les maîtres
  - Etre capable de permettre au propriétaire d'appréhender les limites de son contrôle sur son animal
  - Repérer le stress chez le maître

→ QCM



## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires sur la plateforme ZOOM
- Documents supports de formation partagés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports après la formation



## ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Mélodie PICHOT ou Anne-Sophie AVOCAT, professionnelles indépendantes qualifiées agissant pour le compte du CNFPRO.



## SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Travaux individuels
- Evaluation groupale réalisée en cours de formation
- QCM écrit à la fin de chaque module
- QCM final écrit (évaluation de l'ensemble des modules)

*Le suivi de la formation dans son intégralité est obligatoire pour obtenir l'attestation de formation.*

## CNFPRO

Numéro SIRET : 533 169 702 00032

Organisme de formation du SNPCC, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 84 01 01893 01 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

Formation recommandée à

100 %

Note générale de la formation /10

9.7

Qualité des formateurs /10

9.9

Échantillon de 22 stagiaires sur l'année 2021  
soit 88% des répondants